

Les dynamiques partenariales, pour le développement des partenariats AMAP

FOCUS : le Pôle Abiosol

Partenariat entre 4 structures dont le Réseau des AMAP en Ile de France pour favoriser l'installation agricole

~ Présentation par Laurent Marbot – paysan/administrateur du réseau des AMAP d'Ile de France, du MIRAMAP, des Champs des Possibles et du GAB Ile de France et Benoit Sebaut – salarié du réseau des AMAP d'Ile de France ~

Depuis 2009, **quatre structures** (Réseau des AMAP en Ile de France, le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Ile de France, la couveuse d'activités agricoles « Les Champs des Possibles », et l'association « Terre de Liens Ile de France ») ont réuni les expertises de leurs réseaux et leurs savoir-faire. Ce partenariat propose une **offre globale d'accompagnement des futur-e-s paysan-ne-s ainsi que des collectivités** souhaitant développer des projets d'installation en agriculture biologique sur le territoire francilien. Il intervient auprès d'acteurs multiples tels que les agriculteurs, les porteurs de projet, les élus, les techniciens des collectivités territoriales, les propriétaires fonciers et les citoyens.

Le Pôle Abiosol fonctionne en quelque sorte comme un guichet unique pour l'ensemble de ces acteurs. Ainsi les **actions sont réalisées en coordination et les méthodologies d'approche sont discutées en commun**. L'idée est de mettre les compétences de chacune des structures au service de l'installation agricole.

Le Pôle Abiosol est jusqu'à présent une **structure informelle**, en ce sens qu'il n'a pas de forme juridique, mais s'est doté de différents espaces de discussions expérimentant une **gouvernance partagée** entre les structures.

Si la **spécificité de chacune des structures fait la richesse d'Abiosol**, chacune des structures ayant parfois des visées et orientations différentes, la représentation politique est souvent difficile.

Pour favoriser l'installation agricole, le Pôle Abiosol **travaille sur cinq axes** : l'émergence de la 'vocation paysanne', l'accompagnement des porteurs de projet en agriculture biologique et solidaire en leur proposant notamment un espace pour se tester avant de se lancer seuls, l'accompagnement des territoires (notamment des collectivités), la sensibilisation des citoyens et les actions de plaidoyer pour influencer sur les politiques publiques.

~ Questionnements ayant nourri l'échange collectif ~

- Quels sont les partenaires des Réseaux d'AMAP ? Dans quel but : sur quelles thématiques et projets ? Comment ?
- Quelles sont les points de satisfaction et les fragilités des partenariats ?
- Comment améliorer les démarches partenariales et articuler les coopérations du local à l'interrégional ?

Enjeux de la démarche et questionnements soulevés

Le partenariat entre structures complémentaires a été pensé comme un **espace de coopération pour des projets d'action** sans, dans un premier temps, mettre en avant la **visée politique**. A sa fondation, le partenariat est porté par des salariés de chaque structure partenaire.

Progressivement et au fur et à mesure des actions menées, la cohérence des visées et orientations de chaque structure partenaire sont questionnées. Comment renforcer la cohérence et les articulations politiques communes au sein du Pôle Abiosol ? **Quel « discours politique commun » porter ?**

Ces difficultés s'illustrent par un « **partenariat informel** » (le Pôle Abiosol n'est pas une association à part entière) et par l'absence de logo. Néanmoins, le Pôle Abiosol travaille depuis quelques mois à la **création d'une charte graphique et un design commun** qui, à défaut d'être un logo, pourraient s'apparenter à une « marque ».

~ Propositions d'orientations interrégionales ~

- ⇒ **Développer et renforcer les dynamiques partenariales avec les organismes 'historiques' du développement agricole et rural** (et notamment l'enseignement agricole)
- ⇒ **Diversifier les relations partenariales vers d'autres secteurs** : « travailler tant sur la dimension technique que politique des partenariats »
ex : Politiques publiques sur l'aide alimentaire-précarité, 'alimentation-santé', etc.

Le développement de partenariats permet de mutualiser des moyens pour promouvoir/pérenniser/développer les partenariats AMAP et ouvrir les discussions sur les enjeux du système AMAP et son modèle agricole et socio-économique.